

alson portée officiellement à votre connaissance... La Confédération nous a répondu quelques mois plus tard, non par une lettre, mais par une circulaire.

Cette circulaire invitait les syndicats mineurs à s'affilier à la Confédération... Elle ajoutait que lorsqu'elle jugerait que les adhésions syndicales n'étaient pas suffisantes...

C'est ce que nous n'avons pas voulu. Nos organisations n'avaient pas à se détruire avant de se confédérer... Aujourd'hui, pour la seconde fois, nous nous étonnons des lenteurs, des obstacles et des équivoques...

Mais peut-être cette diplomatie de certains retards a-t-elle un but inavoué? Peut-être attendez-vous un moment propice pour essayer d'éliminer de l'unité minière un syndicat puissant de notre région...

En résumé, nous, Fédération nationale des mineurs de France, section de l'Internationale ouvrière, une et indivisible, nous vous demandons pour la seconde fois notre admission à la Confédération générale du Travail.

Si vous nous la refusez, cette admission nous en garderez seuls, la responsabilité toute entière devant le prolétariat organisé.

Pour le Syndicat d'Anzin et la Fédération nationale des mineurs, et par ordre : Alexandre BEXANT, secrétaire général du Syndicat des Mineurs du bassin d'Anzin et de la Fédération nationale des mineurs de France.

FEUILLETON DU 30 DECEMBRE -- N. 65

Le Drame conjugal d'Escaupont

L'interrogatoire d'Augustine Collet, femme Crudenier, auquel s'est livré hier le juge d'instruction, a bien confirmé ce que nous avons écrit sur l'état d'esprit de l'inculpée et les mobiles de la tentative de meurtre.

C'est en pleurant qu'elle a de nouveau raconté son mariage, les débuts, tout de joie et de tendresse de l'existence conjugale, qui ne dura que neuf mois.

Augustine Collet a insisté sur ce fait, que sa belle-mère, seule, fut la cause de la hrouille et de la séparation.

Elle a nettement accusé celle-ci d'avoir peu à peu changé l'esprit de Crudenier qui, dit-elle, n'était plus le même chaque fois qu'il revenait de voir sa mère.

En grandissant, il réfléchissait et comprenait que ce n'était pas de la bête, c'était un être intelligent et sensible.

Attendez, attendez, c'est facile à dire, si pendant ce temps nous devons encore traîner la savate, tandis que s'il voulait...

Alors on mangera des cailloux... Toi on te trouve rouillé et tu n'es que des petites affaires; moi, dame! je me décatif et ton m'envoie promener plus souvent qu'à mon tour.

Ce serait bien le moindre des choses cependant si nous n'avions déjà causé un si grand créve-cœur avec sa famille...

Je ne désespère pas de le trouver un jour, ma biche...

reste de toutes ses forces contre le mobile qu'on a pu lui attribuer, de la haine qu'elle aurait conçue contre son mari.

Les Incidents de Cambrai

INTERVIEW DU SOUS-PREFET

On a lu dans notre précédent numéro le récit écourté mais exact des incidents qui ont marqué la journée de vendredi à Cambrai.

Nous nous sommes mis, aussitôt descendus à Cambrai, à recueillir de M. Blanc, le sous-préfet, tout ce qui nous a été renseigné exactement que pour solliciter son opinion personnelle sur le fait du jour.

La Ville conserve quelque animation depuis le matin et malgré le froid, de petits groupes discutent sur la place Armes; on attend aussi les journaux locaux avec une impatience non déguisée.

Ce n'est que tard dans la soirée que nous réussissons à joindre le sous-préfet qui veut bien nous en parler avec une gentillesse que nous l'allions relancer dans une maison des environs, au milieu d'un cercle d'amis qui nous pardonnent de bonne grâce notre intrusion.

CE QUE DIT M. PIERRE BLANC
C'est exact, au moins en partie, nous dit M. le Sous-Prefet, quand nous lui demandons s'il est vrai que le conducteur de M. de Cambray se soit livré sur lui à des violences verbales.

Voilà, si vous voulez le noter, le récit exact de ce qui s'est passé. Lorsque la porte du grand séminaire fut forcée, non sans efforts, le service d'ordre se trouva devant une barricade faite de tout le mobilier scolaire et des dortoirs, puis d'une autre du même genre devant la chapelle.

Ce fait n'aurait rien de bien étonnant si, il y a quelques jours, des messieurs, n'avaient simulé avec quel renfort de réclame, de lamentations et une mise en scène parlementaire réglée, un départ de tout le personnel.

Le conducteur qui ne néglige aucune occasion de faire parler de lui, n'avait même adressé à l'occasion de ce départ une longue protestation qu'il reproduit les journaux catholiques.

Tout cela n'était donc qu'une comédie, puisque nous avons pu constater que tout le personnel, conduit par ses derniers chefs, se battait dans la cour, au milieu de combats un peu théâtrales, sortis de sa poche un immense papier, que j'intervins personnellement.

Cette protestation de la part de l'évêque était inutile puisqu'il avait pris soin de l'adresser à l'évêque lui-même, sous pli recommandé.

De plus, c'est là le point principal, l'estime qu'un fonctionnaire représentant le gouvernement de la République ne doit pas, lorsqu'il a affaire à des gens insoumis contre la loi, qui viennent d'y résister derrière des barricades élevées par eux, prendre l'attitude humiliante d'écoliers à qui l'on adresse une sermon.

Il y a eu à Cambrai, je le répète, une manifestation qui n'a été qu'une manifestation de force armée et tenu la loi en échec, sans que par surcroît le représentant de l'autorité laisse encore, devant lui, outrepasser sous une forme plus ou moins péroratoire le gouvernement qui lui représente et la loi qu'il doit appliquer.

Je lis donc à M. Delamare cette observation que nous n'osons pas lui pour entendre discuter et qui devait immédiatement évacuer les locaux.

C'est alors qu'un jeune enfant de dix ans, M. Delamare, qui était à l'école à l'époque, et le geste dont il accompagnait ses paroles s'acheva en une tape sur mon épaule.

serri, bousculé au milieu des fanatiques qui le poussaient en avant sans égard pour son âge et son état maladif.

Dans le cabinet du Procureur de la République et au Tribunal, M. Delamare a déclaré que son geste n'avait pas été prémédité, qu'il avait été purement accessoire de la parole, mais sa conviction est entière : le conducteur a fait ce geste sciemment; ce geste qui l'a fait condamner à 25 francs d'amende était dans son esprit, l'aboutissement de toutes les campagnes d'instruction qu'il a entreprises depuis qu'il est dans le Nord.

Après les exhortations qu'il adressait aux autres, il a voulu lui-même porter la main sur un fonctionnaire pour corser sa résistance et il y aurait pour lui beaucoup plus de mérite à accepter les responsabilités entières de la violence à laquelle il s'est livré que de la prétendre involontaire.

En tous cas voilà la loi appliquée et les formalités accomplies en ce qui concerne les délits qui ont été commis. Les collaborateurs cambrésiens et M. le conducteur en particulier, retiendront ce fait que la violence est inutile et dangereuse pour ses auteurs.

Je suis décidé pour ma part à ne pas la tolérer, l'assure-t-il, l'application de la loi sans violence inutile mais aussi sans faiblesse.

C'est sur ces mots que se termine notre entretien avec M. Blanc qui nous a montré qu'il y a à Cambrai, non seulement un sous-préfet aimable et homme du monde, mais aussi un homme d'action qui mérite la confiance du gouvernement républicain.

L'Evêque jugé par les siens
CE QU'ON DIT EN VILLE
En quittant M. Pierre Blanc, nous avons pu dans un café de la Place d'Armes, entendre la conversation animée qu'avaient eue deux amis cambrésiens, l'un journaliste et l'autre homme de lettres, et pratiquant les canoas, ou l'un d'eux en brandissant un journal, celui de l'archevêché et en châtiant les apôtres qui son poing abattu sur la tête des autres.

« C'est sûr, le monde à dos, la gendarmerie, la troupe... « Alors, fait le premier, il faut se laisser tuer et voler et ne rien dire. « Je ne dis pas ça, mais que veut tu à l'heure qu'il est ? Les députés et les sénateurs qui peuvent le changer, et ce n'est pas si on se blesse de gendarmes ou de soldats, qu'on frappe même des sous-préfets et des commissaires, qu'on va donner des avantages aux catholiques.

« Oui, fait un vieux, ça finira mal, mais aussi on ne devrait pas être pas à prendre de cette façon. Le loi est faite pour ça, c'est sûr, elle est injuste, mais crois-tu qu'on gagnera quelque chose à se révolter, à se mettre tout le monde à dos, à gendarmes, la troupe...

« C'est sûr, fait le premier, il faut se laisser tuer et voler et ne rien dire. « Je ne dis pas ça, mais que veut tu à l'heure qu'il est ? Les députés et les sénateurs qui peuvent le changer, et ce n'est pas si on se blesse de gendarmes ou de soldats, qu'on frappe même des sous-préfets et des commissaires, qu'on va donner des avantages aux catholiques.

« Oui, fait un vieux, ça finira mal, mais aussi on ne devrait pas être pas à prendre de cette façon. Le loi est faite pour ça, c'est sûr, elle est injuste, mais crois-tu qu'on gagnera quelque chose à se révolter, à se mettre tout le monde à dos, à gendarmes, la troupe...

« C'est sûr, fait le premier, il faut se laisser tuer et voler et ne rien dire. « Je ne dis pas ça, mais que veut tu à l'heure qu'il est ? Les députés et les sénateurs qui peuvent le changer, et ce n'est pas si on se blesse de gendarmes ou de soldats, qu'on frappe même des sous-préfets et des commissaires, qu'on va donner des avantages aux catholiques.

« Oui, fait un vieux, ça finira mal, mais aussi on ne devrait pas être pas à prendre de cette façon. Le loi est faite pour ça, c'est sûr, elle est injuste, mais crois-tu qu'on gagnera quelque chose à se révolter, à se mettre tout le monde à dos, à gendarmes, la troupe...

« C'est sûr, fait le premier, il faut se laisser tuer et voler et ne rien dire. « Je ne dis pas ça, mais que veut tu à l'heure qu'il est ? Les députés et les sénateurs qui peuvent le changer, et ce n'est pas si on se blesse de gendarmes ou de soldats, qu'on frappe même des sous-préfets et des commissaires, qu'on va donner des avantages aux catholiques.

« Oui, fait un vieux, ça finira mal, mais aussi on ne devrait pas être pas à prendre de cette façon. Le loi est faite pour ça, c'est sûr, elle est injuste, mais crois-tu qu'on gagnera quelque chose à se révolter, à se mettre tout le monde à dos, à gendarmes, la troupe...

« C'est sûr, fait le premier, il faut se laisser tuer et voler et ne rien dire. « Je ne dis pas ça, mais que veut tu à l'heure qu'il est ? Les députés et les sénateurs qui peuvent le changer, et ce n'est pas si on se blesse de gendarmes ou de soldats, qu'on frappe même des sous-préfets et des commissaires, qu'on va donner des avantages aux catholiques.

« Oui, fait un vieux, ça finira mal, mais aussi on ne devrait pas être pas à prendre de cette façon. Le loi est faite pour ça, c'est sûr, elle est injuste, mais crois-tu qu'on gagnera quelque chose à se révolter, à se mettre tout le monde à dos, à gendarmes, la troupe...

Malgré ses dénégations, les preuves étant flagrantes, notre escroc sera traduit dans le courant de janvier devant le tribunal correctionnel de Douai.

Revocation du maire de Rocourt

Nous avons en son temps annoncé que M. Bequet de Megille, maire de Rocourt (arrondissement de Douai) était suspendu de ses fonctions pour avoir, sous sa propre autorité réinstallé les images du Christ dans les écoles de sa commune.

Par délibération du 31, le préfet du Nord, ce maire clerical vient d'être révoqué de ses fonctions.

Les Scandales de l'intendance

Ainsi que nous l'avons dit, des commissions rogatoires ont été envoyées à plusieurs brigades de gendarmerie, aux fins d'entendre divers fournisseurs de l'intendance.

Le gendarmier de Valenciennes a interrogé, vendredi, M. Bassez, négociant, sur les points suivants, qui visaient d'ailleurs toutes les commissions rogatoires envoyées. Les achats de gré à gré faits par l'intendance de Valenciennes, pendant les années 1904, 1905, 1906, quantités vendues, dates de livraison, retenues faites pour motif quelconque.

M. Bassez a déclaré qu'aucune retenue n'avait été opérée et qu'il n'avait rien remarqué de suspect dans les opérations du commandant.

Une femme dans un puits

La ruelle Wanin a été vendredi après-midi le théâtre d'un singulier incident. Il était environ deux heures et demie quand une ménagère, Marie Durieu, femme Henri Delberghe, est tombée dans le puits pour y puiser de l'eau. En attachant le seau, la chaîne sauta de la roulette. Mme Delberghe se pencha au-dessus de l'ouverture en tenant la chaîne d'un côté pour la remettre sur la roulette, malheureusement l'entrie du puits par suite de la chute, il fait au passant, le pied glissa et la ménagère partit la tête en avant dans le puits.

Par un mouvement instinctif elle continua à tenir la chaîne et grâce à un hasard extraordinaire l'autre bout de la chaîne qu'elle avait tenu dans sa main, s'enroula au pied de la ménagère, de sorte qu'elle resta suspendue au-dessus de l'eau.

Elle appela au secours. Ses cris furent heureusement entendus par un mouleur, M. Henri Glorieux, âgé de 19 ans, demeurant rue des Fleurs. Celui-ci accourut et tira Mme Delberghe de sa fâcheuse position.

Brûlée vive

Paris pour rendre visite à un ami en compagnie de sa femme, M. Strady Charles, militaire demeurant dans les environs de la fosse numéro 10 des mines de Béthune, avait laissé la garde de ses enfants à Marguerite Destrebecq, âgée de 15 ans.

Pendant une courte absence de cette dernière, qui était allée chercher de l'eau à la fontaine, l'année des enfants, la petite Elmire, âgée de 4 ans et demi, s'approcha du poêle et commença le feu à ses vêtements.

Elle appela au secours. Ses cris furent heureusement entendus par un mouleur, M. Henri Glorieux, âgé de 19 ans, demeurant rue des Fleurs. Celui-ci accourut et tira Mme Delberghe de sa fâcheuse position.

Elle appela au secours. Ses cris furent heureusement entendus par un mouleur, M. Henri Glorieux, âgé de 19 ans, demeurant rue des Fleurs. Celui-ci accourut et tira Mme Delberghe de sa fâcheuse position.

M. Riedmuller, curé de Saulchery, a été condamné par le tribunal correctionnel à 180 francs d'amende et aux dépens, pour injures et menaces à un garde champêtre dans l'exercice de ses fonctions.

Les palmes académiques

Paris, 29 décembre. — La nouvelle proposition du ministre de l'Instruction publique a été examinée par le conseil d'Etat.

Mais la décision d'après laquelle le minimum d'âge a été fixé à trente ans, le ministre de l'Instruction publique a reçu plus de trente mille demandes.

Grâces présidentielles

Paris, 29 décembre. — A l'occasion du 1er janvier, M. Fallières, Président de la République, par une décision rendue sur la proposition du ministre de la Marine, a accordé des grâces, réductions de peine à 60 condamnés détenus dans divers établissements pénitentiaires de France et des colonies en vertu de jugements prononcés contre eux par des juridictions militaires de la marine.

La Catastrophe d'Escoce

Vingt-deux morts. — Plus de trente blessés. Voici des détails sur l'accident de chemin de fer qui s'est produit en Escoce et que nous signalons d'autre part.

C'est à l'amoncellement de la neige, qui a empêché les signaux de fonctionner, qu'est dû l'accident. Le train qui allait d'Aberdeen à Dundee est venu heurter un autre train qui était arrêté près de la station d'Elloit. Le train qui stationnait avait été arrêté toute la journée par la neige; le mécanicien qui train tonponneur ignorait sa présence. La machine de ce dernier train a été renversée.

Le Repos Hebdomadaire

Paris, 29 décembre. — Le Conseil des prud'hommes, présidé comme arbitre d'arbitrage par M. Jacques Cohen, juge de paix suppléant, a rendu un jugement déclarant que la journée de repos hebdomadaire doit être payée par le patron aux ouvriers boulangers.

La Révolution en Russie

Grave situation à Lodz. — Le directeur de l'usine Scheibler, un industriel et un contre-maître ont été tués hier soir par les révolutionnaires.

La situation est alarmante. Au cours des conflits qui se sont produits depuis 3 jours entre ouvriers révolutionnaires et nationalistes plus de douze personnes ont été tuées et un grand nombre de blessés.

Les Employés du Ministère de la Guerre

Paris, 29 décembre. — Conformément à l'engagement qu'il avait pris devant la Chambre, au cours de la discussion du budget, le sous-secrétaire d'Etat à la Guerre vient d'arrêter le projet de réorganisation de l'administration centrale des ministères.

NOUVELLE ORGANISATION

Paris, 29 décembre. — Conformément à l'engagement qu'il avait pris devant la Chambre, au cours de la discussion du budget, le sous-secrétaire d'Etat à la Guerre vient d'arrêter le projet de réorganisation de l'administration centrale des ministères.

FEUILLETON DU 30 DECEMBRE -- N. 65

LA Fille de l'Aiguilleur

par Ely-Montclerc

Qu'on mette seulement la main sur l'Hamilton et on le fera jaspiner...

Ce sera notre retraite, vois-tu...

Bon, bon, voilà longtemps que tu répètes la même chose et rien ne vient...

Le marinier, en cette circonstance, accomplissait son office dans toutes les régions, et les épouses de Reginald portaient durant des jours de longues zébrures foncées qui eussent arraché des larmes aux yeux de ses plus endurcis.

Cela faisait rire Jenny, qui contemplant bêtement le corps meurtri du pauvre être en riant à se torturer.

Ce qu'il est rigolo comme ça, l'archiduc! faisait-elle...

« La rose! s'exclama la hideuse femme, dire qu'il est saoul tandis que je n'ai rien dans l'estomac depuis ce matin.

Hé! erapule! lève-toi un peu que je te secoue!

Trousselier, réveillé en sursaut, se dressa péniblement et leva vers sa femme des yeux bûlerés par le sommeil.

LES ATTENTATS

Paris, 29 décembre. — Quatre hommes armés ont fait irruption dans le château de... Après avoir tué les domestiques, ils tuèrent le colonel à coups de revolver.

LES ATTENTATS

Paris, 29 décembre. — Quatre hommes armés ont fait irruption dans le château de... Après avoir tué les domestiques, ils tuèrent le colonel à coups de revolver.

LES ATTENTATS

Paris, 29 décembre. — Quatre hommes armés ont fait irruption dans le château de... Après avoir tué les domestiques, ils tuèrent le colonel à coups de revolver.

LES ATTENTATS

Paris, 29 décembre. — Quatre hommes armés ont fait irruption dans le château de... Après avoir tué les domestiques, ils tuèrent le colonel à coups de revolver.

LES ATTENTATS

Paris, 29 décembre. — Quatre hommes armés ont fait irruption dans le château de... Après avoir tué les domestiques, ils tuèrent le colonel à coups de revolver.

LES ATTENTATS

Paris, 29 décembre. — Quatre hommes armés ont fait irruption dans le château de... Après avoir tué les domestiques, ils tuèrent le colonel à coups de revolver.